

-colporteur

> éducation populaire
> vie associative
> réseau de proximité
> économie sociale et solidaire

La lettre des acteurs et actrices – Animation rurale 44 – Janvier-Février 2022



AGENDA

Formations et temps d'échanges

Mardi 11 janvier de 11h à 12h
Réunion d'information sur le FDVA – organisée par la SDJES
En visioconférence
Pour les associations des domaines artistiques et culturels

Mercredi 12 ou mardi 18 janvier
Déposer un projet REAAP
En visioconférence
Ouvert aux structures qui déposent un dossier REAAP en 2022.

Mardi 25 janvier de 10h à 11h30
Présentation de VLPT et des outils de commandes
En visioconférence
A destination des porteurs locaux VLPT

Mardi 25 janvier de 13h à 14h
Réunion d'information sur le FDVA – organisée par la SDJES
En visioconférence
Pour toutes les associations

Mardi 25 janvier de 18h30 à 20h
Comment élaborer les fiches de poste dans les écoles de musique et de danse ?
En visioconférence
Pour les écoles de musique et/ou de danse

Mercredi 26 janvier de 14h30 à 17h
Rencontre du collectif des cafés et restaurants associatifs de Loire-Atlantique
A la Cocotte solidaire, Nantes
A destination des cafés et restaurants associatifs du département



[Informations et inscriptions ici](#)

La vie du réseau

Bienvenue à Natalia et Ahmed !

L'équipe fédérale a le plaisir d'accueillir depuis le mois de décembre Natalia Smirnovskaia qui vient renforcer le pôle gestion financière et comptabilité. A partir du 18 janvier, nous accueillerons également Ahmed Chebli, étudiant en master de sociologie pour un stage de 4 mois. Il réalisera un diagnostic sur les conditions de travail des associations en milieu rural.

Validation du nouveau mode de calcul de la cotisation fédérale

Suite à sa validation au cours de l'AG 2021, au travail fourni par la commission financière, à vos retours lors des comités territoriaux et au vote en ligne, le conseil d'administration fédéral du 16 décembre 2021 a validé le nouveau modèle de cotisation en tenant compte des éléments suivants :

- Une évolution (à la baisse ou à la hausse) par rapport à votre cotisation 2021 plafonnée à 30%.
- Afin d'apporter d'éventuels ajustements, la mise en place d'une rencontre annuelle de la commission financière à laquelle il est souhaitable que chaque catégorie d'associations soit représentée.
- La prochaine facturation sera accompagnée d'un courrier qui indiquera l'ancien et le nouveau montant de cotisation et rappellera le processus de décision du nouveau mode de calcul.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter le CA à conseiladministration@ar44.fr.

Retour sur la rencontre départementale des accompagnant.e.s de projets de vacances et/ou de loisirs

Le 18 novembre dernier, 42 personnes (animateurs.trices, travailleurs.euses sociaux.les, bénévoles) se sont rencontrés afin d'échanger ensemble autour de l'accès aux vacances et aux loisirs pour toutes et tous. Cette journée était adressée aux structures qui utilisent l'outil VLPT, porté par la CAF de Loire-Atlantique, qui permet à des familles de bénéficier d'un accompagnement afin de concrétiser un projet de départ en vacances ou de loisirs. Cette année 38 structures sont engagées dans cette démarche dont 5 affiliées à Animation Rurale 44.

[Plus d'informations sur notre site internet.](#)

Actualités droit social

Extension de l'avenant 182 au 1er janvier 2022

Les nouvelles modalités de la convention collective Eclat ont pris effet en ce début d'année, notamment l'application de la double valeur de point qui va impacter les salaires dès le mois de janvier. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions à ce sujet.

Pour rappel, la convention collective a publié un guide paritaire d'application très complet que vous pouvez télécharger [sur son site internet.](#)

Prolongation des aides exceptionnelles de la CAF pour la petite enfance

En décembre, la CNAF a annoncé la prolongation des aides exceptionnelles en cas de fermeture et de places non pourvues en établissements d'accueil de jeunes enfants ou en maison d'assistant.e.s maternel.le.s jusqu'au 31 juillet 2022, du fait de la situation sanitaire. Le dispositif reste le même. Pour plus d'informations consultez [le communiqué de presse de la CNAF du 22 décembre 2021.](#)

Formations et temps d'échanges (suite)

Jeudi 27 janvier de 10h30 à 12h

Comment élaborer les fiches de poste dans les APS et ALSH ?

En visioconférence

Pour les accueils collectifs de mineurs

Lundi 31 janvier de 18h30 à 20h

Comment élaborer une fiche de poste ?

En visioconférence

Ouvert à tout le réseau

Mardi 15 février de 18h30 à 20h30

Être administrateur.trice d'une asso : c'est quoi ?

Lieu à définir en fonction des inscriptions

Ouvert à tout le réseau



[Informations et inscriptions ici](#)

A VENIR

Comités territoriaux

Mardi 1^{er} mars de 20h à 22h

Comité territorial Vignoble / Pays d'Ancenis

Jeudi 3 mars de 20h à 22h

Comité territorial Châteaubriant-Derval / Nozay

Mardi 8 mars de 20h à 22h

Comité territorial Nantes Métropole / Erdre et Gesvres

Jeudi 10 mars de 20h à 22h

Comité territorial Pays de Retz / Nantes Métropole Sud

Actualités vie associative

Des financements pour vos projets associatifs

En ce début d'année vous avez la possibilité de solliciter différents financements.

- Le **Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)** s'adresse à toutes les associations. Il permet de subventionner des actions de formation destinées aux bénévoles (FDVA 1) et de soutenir le fonctionnement global des petites associations ou la mise en œuvre de nouveaux projets (FDVA 2). Il est possible de déposer un dossier jusqu'au 7 mars 2022.

Deux temps d'informations sont proposés par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique (SDJES) pour le FDVA. Retrouvez les dates et le lien d'inscription dans notre rubrique « agenda ».

- Le **Fonds publics et territoires (FPT)** s'adresse aux associations et collectivités qui accompagnent des projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il est possible de déposer un dossier jusqu'au 1^{er} février 2022.
- Les **actions de Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)** s'adressent aux associations qui portent des projets de soutien à la parentalité. Il est possible de déposer un dossier jusqu'au 31 janvier 2022.

La fédération est disponible pour vous accompagner dans la construction du dossier ou tout simplement dans la relecture avant le dépôt.

Des outils pour préparer votre budget prévisionnel

AR44 construit petit à petit son espace cloud (espace partagé en ligne) afin de partager des ressources pour vos associations. Fin 2021, nous avons mis en ligne plusieurs outils utiles à la préparation de votre budget prévisionnel et au quotidien de votre association d'une manière générale. Vous trouverez notamment un **outil de calcul de votre masse salariale** qui tient compte des nouveaux éléments de la convention Eclat ainsi que la **feuille de données budgétaires** que nous vous envoyons chaque année, qui reprend les cotisations et tarifications de la fédération, les données CAF, etc.

[Tous ces outils sont disponibles en téléchargement dans notre espace cloud.](#)

Les infos en plus

Port du masque obligatoire dès 6 ans

Le port du masque est devenu obligatoire dès 6 ans (et non plus 11 ans) selon [un décret paru samedi 1er janvier au Journal officiel](#). Parmi les lieux concernés, on retrouve les salles d'auditions, de conférences, de réunion, de spectacle, les établissements sportifs couverts, les établissements de plein air, les chapiteaux, les bibliothèques, les salles d'exposition.

Nouvelles règles d'isolement au 03/01/2022

Pour les **personnes positives** au Covid-19, l'isolement est désormais d'une durée de 7 jours après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif si elles ont un schéma vaccinal complet et pour les enfants de moins de 12 ans, et de 10 jours si elles ont un schéma vaccinal incomplet ou pour les personnes non-vaccinées. Elles ne réalisent pas de second test.

Pour les **personnes cas contacts** vaccinées, il n'y a plus de quarantaine mais une application stricte des gestes barrières. Les personnes non-vaccinées doivent s'isoler 7 jours à compter de la date du dernier contact. Pour sortir de quarantaine elles doivent réaliser un test et avoir un résultat négatif.

Nous vous invitons à consulter tous les détails sur [le site du gouvernement](#).

Extension du Pass Culture aux moins de 18 ans à partir de janvier 2022

Le Pass Culture était un dispositif réservé aux jeunes de 18 ans. Il s'étend désormais aux jeunes dès la classe de 4^{ème}. Cette évolution a pour but de renforcer les parcours d'autonomisation des jeunes dans leurs choix culturels, d'abord de manière collective puis sur un mode individuel. Avec la part collective, les professeurs peuvent réserver des offres proposées par les acteurs culturels. La part individuelle est dépensée directement par le jeune via l'application Pass Culture.

[Plus d'informations.](#)

L'équipe fédérale : Les salarié.e.s : Dominique Aubrière, Laura Burban, Patricia Busnel, Mickaël David, Bruno Geslin, Olivier Leclercq, Audrey Louérat, Sébastien Moyon, Laëtitia Oullami, Thomas Sautier, Natalia Smirnovskaia, Arnaud Vaillant.

Le Conseil d'Administration : Leïla Attar, Régis Balry, Alexandra Gautier, Isabelle Jourdain, Sophie Morel, Mickaël Viaud.